
JOURNAL GÉNÉRAL

DE FRANCE.

Du Vendredi 3 Août 1792.

NOUVELLES.

Vienne, 15 juillet.

On se feroit difficilement une idée de l'indignation qui a éclaté dans toute l'Allemagne, aussitôt que la nouvelle des attentats du 20 juin y a été répandue. On ne peut concevoir comment un peuple doux, sensible, et idolâtre de ses rois, a pu prendre un caractère de férocité qui le pousse aux plus horribles excès, envers un roi qui a tant de titres à l'amour de ses sujets. La cour de Vienne, en apprenant le nouveau crime qui a marqué la journée du 20, a donné des ordres pour qu'il fût levé trente mille hommes, destinés à marcher encore contre la France. Le même motif a déterminé le roi de Prusse à faire marcher 2400 hommes de plus. Malheurs aux Français, et sur tout aux Parisiens, si un pareille forfait auquel on ne peut penser sans frémir ensanglantoit le trône !

Stutgard, 16 juillet. L'histoire ne nous présente aucune époque aussi mémorable que celle à laquelle nous touchons. Jamais l'Allemagne n'a vu des préparatifs de guerre aussi formidables. Il semble que la terre vomit des hommes et des instrumens de mort. Le corps de l'artillerie française, si distingué autrefois, mais qui n'est plus aujourd'hui à la hauteur de sa réputation, aura à lutter contre des forces vraiment redoutables. Il est passé hier par Louisbourg 400 pièces de canon. Ceux qui conduisent les trains d'artillerie ont mis trois heures à traverser la ville. Ils font séjour à un quart de lieue d'ici, puis ils continueront leur route par Heilbron. Le plus grand nombre des pièces sont de douze livres de balles.

Mayence, 22 juillet. M. Villars ne se vantera pas sans doute de la manière dont il a quitté ce pays. Avant l'arrivée de leurs majestés l'empereur et le roi de Prusse, notre électeur lui fit dire qu'il le prioit de quitter Mayence dans les 24 heures, parce qu'au delà il ne répondoit plus de la sûreté de sa personne. M. de Villars répondit insolamment qu'il prendroit cet avis en considération. L'électeur indigné donna des ordres précis pour que le sieur Villars, se disant envoyé de France, fût hors de l'électorat dans une heure. Une demi-heure étoit à peine écoulée que M. de Villars étoit parti.

L'empereur partira de Mayence, pour aller à Prague se faire couronner roi de Bohême. Le roi de Prusse se rendra à Coblenz.

Offenbourg, 26 juillet. Aujourd'hui trois mille hommes du régiment de Gemmingen, trainant après eux six pièces de canon, a passé par cette ville pour se rendre au camp, près de Schwezingen ; demain le régiment de Klebeck quittera Kehl, pour se rendre au même camp. Un autre bataillon le remplacera à Kehl. La terreur règne dans Stasbourg et dans toute l'Alsace. Toutes les campagnes sont dans la consternation. Les malheureux paysans ont été forcés de quitter leurs femmes, leurs enfans, leurs travaux pour prendre les armes : et quelles armes ! des fourches, des lances, etc. Ce ne sont pas des soldats qu'on oppose à des soldats ; mais des victimes qu'on amène sous le fer de nos guerriers.

Schewzingin, 21 juillet. Hier le prince de Waldeck, général de cavalerie au service de sa majesté l'empereur, a passé le Rhin

avec un détachement de cavalerie, pour prendre connoissance des environs de Landau. On n'a pas fait le moindre mouvement dans la forteresse. En peu de jours l'armée passera le Rhin, et campera sur la rive du Speirbach.

Colmar, 25 juillet. Le sieur Renbowl, président du comité des recherches, sous l'assemblée constituante, fameux par la dureté de son ame et les horribles vexations qu'il a exercées, est aujourd'hui procureur-syndic du département du Haut-Rhin. Il vient de se retirer pour aller prendre les eaux. Ses collègues lui ont envoyé un exprès pour le solliciter de revenir prendre son poste, vu que la patrie étoit en danger. Je sais, dis-il, mieux que personne que la patrie est en très-grand danger. Mais comme je ne puis la sauver, je suis décidé à ne plus me mêler des affaires. — En effet, il s'est rendu à Genève, où il est aujourd'hui. On attend l'effet que produira cette lettre sur ses complices.

*Extrait d'une lettre de Saint-Domingue,
du 18 juin*

« J'ai à vous marquer des nouvelles un peu plus consolantes sur la situation de cette malheureuse Colonie. Que diront les apôtres de la liberté absolue, et les amis des noirs, lorsqu'ils sauront que les esclaves rebelles, rejetant le funeste don de la liberté, ne demandent plus que de retourner à leurs premiers travaux, et dans leur indépendance domestique? Fatigués de la cruelle guerre à laquelle on les a inhumainement livrés, excédés de misère, témoins de la mort d'une foule de leurs camarades, ils demandent sans cesse à se rendre dans leurs ateliers respectifs. Plusieurs lettres de la province du Nord assurent qu'ils ont tué quelques-uns de leurs chefs, qui s'opposoient à leur retour à l'ordre et à la paix.

Des députés blancs et de couleur des différentes paroisses du Nord se sont rendus à Saint-Marc, pour y concerter des mesures efficaces et propres au rétablissement de la paix. Ils réussiront, pourvu qu'ils soient sincèrement unis; mais qu'on ne leur envoie pas des soldats ni des patriotes *brûleurs*, *voleurs* et *séducteurs*. Au reste, qu'ils apprennent, ces misérables, que sous ce climat brûlant, au milieu de tous les excès du libertinage, ils expient bientôt leur crime

par une mort prompte, ou par un meurtre mérité. »

« Le Port-au-Prince, cette fameuse etriche ville de l'Amérique, qui, par le développement de son patriotisme, est parvenue dans neuf mois, à dater du jour de sa révolution, à être brûlée, pillée et saccagée, dont presque tous les habitans se sont transformés en brigands, cette ville est enfin abandonnée par eux. Ils se retirent, ils s'enfuient peu-à-peu, avec leur butin, et les habitations du Cul-de-Sac reprennent l'activité de leurs travaux. On nous mande que M. *Hanus de Jumécourt* le général de l'armée combinée de l'Ouest, fait du sucre sur son habitation. »

Qu'est-ce que ces Marseillois qui s'apprêtent à entrer en triomphe dans la capitale, après avoir traversé, comme un pays de conquête, une grande partie du royaume, et avoir mis à contribution, pour leur subsistance, tous les lieux de leur passage.

Citoyens, ce sont ces mêmes hommes qui, dans le département des Bouches-du-Rhône, ont, les armes à la main, déposé les magistrats, dispersé les tribunaux, imposé silence aux lois, établi la honteuse et insolente domination des clubs, et forcé à s'exiler d'une terre arrosée de sang tous ceux qui, conservant encore quelques sentimens de justice et d'humanité, ne pouvoient paroître que coupables à des hommes, aux yeux desquels les attentats étoient des actes de vertu, et les actes de vertu, des crimes.

Qui sont leurs alliés?

C'est le reste impur du camp de Montoux; ce sont les compagnons de Jourdan, les *héros de la glacière*; c'est ce ramas d'*Avignonnais* qui les a précédés, en les devançant comme la grêle précède le tonnerre; c'est cette troupe d'animaux féroces, qui, de toutes les parties de l'Europe, accourent à Paris, affamés de sang et de pillage, dévorant déjà en espérance, la riche curée qui leur est promise.

Qui sont leurs chefs?

C'est ce comité secret qui tyrannise l'assemblée nationale, qui règne aux jacobins, qui soudoie les tribunes, qui égare l'opinion publique, qui fanatise le peuple, qui perd le royaume, qui couvre d'opprobre le nom Français. Ce sont.... ce sont.... des scélérats dont très-incessamment nous publierons la liste

Leur plan est arrêté; ils arriyent avec des

tables de proscription , et le nom de Louis XVI est à la tête.

Ils ont juré de ne sortir de Paris qu'après l'avoir purgé , disent-ils , des scélérats qui l'infestent ; c'est-à-dire , dans leur langage , de tous des hommes en qui luit encore une étincelle d'honneur et de vertu , et après qu'ils auront fait de la capitale de ce nouvel état , un repaire de brigands et d'assassins.

Nous veillerons sans cesse : ni la mairie , ni la maison même de Santerre , où Pétion s'est rendu à minuit , dans la nuit de samedi à dimanche , pour conférer avec trois députés des bandes Marseilloises , ne sont des asyles impénétrables , et le bon citoyen peut , sans contracter de souillure , entrer dans le lieu le plus infâme , lorsqu'il s'agit du salut de la patrie. I. L. VICTOR.

P. S. Voyez , ajoute l'auteur de cet avis qui doit être affiché du 30 au 31 , voyez , citoyens , par le début des Marseillois , si je vous ai trompés. Déjà un de vos frères d'armes est tué , deux autres sont entre les mains de ces forcenés. Par-tout ces audacieux vagabonds s'arrogent le droit de police souveraine , ils commandent , ils exécutent.

Lettre écrite par M. le maréchal Luckner à M. Lafayette , à son passage à Châlons.
(Elle jettera , ainsi que la suivante , un nouveau jour sur les propos attribués au maréchal.

Châlons , ce 19 le soir , à 9 heures et demie.

Mon cher Lafayette , j'ai reçu en passant votre lettre en date du 17. Je n'ai pas tout bien examiné le reste de vos dépêches , devant me rendre à Strasbourg. Tout ce que je peux avoir l'honneur de vous dire , c'est que la cabale doit nous traiter également , et que je suis prévenu que vous et moi nous devons être dénoncés , et que nous l'avons déjà été aujourd'hui même l'un contre l'autre. En attendant je puis vous assurer que mon parti est pris. Je veux vivre en repos ; sans cela je me retire.

Lettre de M. le maréchal Luckner à M. Lafayette.

Strasbourg , 25 juillet 1792 , l'an 4 de la liberté , trois heures du matin.

J'ai reçu , mon cher général , la lettre que vous m'avez adressée le 23 de ce mois , ainsi que celle de M. Dumourier , qui y étoit jointe. Je la connoissois déjà , et elle m'avoit déjà prouvé d'une part l'envie qu'il a de commander en chef , et son désir d'in-

dépendance qui est si contraire aux principes militaires et si dangereux par ses conséquences. . . .

Je suis pressé , mon cher général , de vous témoigner combien les calomnies dont vous me parlez m'ont affecté. Vous me connoissiez assez pour que je doive compter que vous n'avez reconnu qu'une intrigue dans les propos aussi faux qu'impossible qu'on m'a prêté. Confiance dans votre zèle , dans votre activité ; désir de me concerter avec vous ; besoin de vous témoigner en toute occasion loyauté et attachement : tels sont les sentimens qui m'animent , mon cher général , et dont je ne cessera de vous donner l'assurance.

Signé , le maréchal de France , LUCKNER.

ASSEMBLÉE-NATIONALE-LEGISLATIVE.

Séance extraordinaire du mercredi soir , 1^{er} Août.

Les jacobins de Bordeaux ont nommé vingt commissaires , qui vont rechauffer le patriotisme et recruter des soldats. C'est M. Ducos qui a fait part à l'assemblée de cette agréable nouvelle.

Un courrier extraordinaire a été dépêché par les administrateurs du département du Nord. Ils se plaignent des ordres qu'a reçus M. Dumourier de lever le camp de Maulde. S'il obéit , disent-ils , tout le pays restera à découvert. Renvoyé à la commission extraordinaire. Le ministre annonce que 355 volontaires sont partis le matin pour Soissons.

Un congé refusé à un membre non jacobin , un décret qui ordonne la formation d'une légion d'Allobroges , une lettre du roi qui annonce la nomination de M. Bigot de Sainte-Croix au ministère des affaires étrangères ; enfin un décret qui annule l'arrêté du département des Bouches-du-Rhône , dont nous avons parlé hier , ont précédé une nouvelle pétition des gardes nationaux de Paris. On nous a calomniés , a dit l'orateur ; nous affirmons , sur tout ce qu'il y a de plus sacré , que nous ne sommes pas les agresseurs. Nous ne devons notre salut qu'à un signe de ralliement qui nous a été indiqué par MM. Santerre et Merlin. Ce signe étoit de placer le derrière du chapeau en avant sur le front. Nous demandons vengeance du sang innocent qui a été répandu. L'orateur a été souvent interrompu par les huées des tribunes. Les pétitionnaires ont eu les honneurs de la séance.

Des dépêches de Mauberge apprennent que le camp de Bavai a été levé, parce que trois mille Autrichiens étoient sur le point de désert. S'il faut en croire ces dépêches, sept cents hommes sont passés sous nos drapeaux, et une violente insurrection s'est manifestée dans l'armée ennemie.

N'oublions pas de dire que M. Merlin a fait la motion de conduire le roi aux frontières, sous une forte escorte, comme le demande le duc de Brunswick. L'assemblée a passé à l'ordre du jour.

Séance du jeudi 2 août.

Après s'être occupée de plusieurs objets ou peu importants ou renvoyés aux comités, l'assemblée a entendu la lecture d'une lettre du ministre de la guerre, qui notifie la nomination de M. Custines pour général du camp de Soissons. Le ministre dénonce un crime vraiment abominable qui s'est commis dans la manipulation du pain, distribué à quelques volontaires. On y a trouvé plusieurs fragmens de verres. Le ministre fait des recherches pour découvrir les coupables.

Louis-Philippe-Joseph, ci-devant d'Orléans, prince Français, expose, dans une lettre à l'assemblée, qu'il est amiral, mais que l'inertie de notre marine ne lui laissant aucun emploi, il avoit été comme volontaire à l'armée de M. Lukner. Il se disoit à y retourner lorsqu'il a su que Lukner avoit ordre de ne pas le recevoir, s'il n'étoit muni d'une permission écrite et signée de la main de sa majesté. Il demande quel est son poste aujourd'hui que la patrie est en danger. La commission extraordinaire est chargée d'un rapport à ce sujet.

M. Pétion fait passer un arrêté du conseil de la commune, qui prescrit à tous les citoyens de porter la cocarde militaire.

La loi ne doit pas fléchir devant les caprices imbécilles de quelques individus, s'écrie M. Lacroix, passons à l'ordre du jour. Cette proposition est adoptée.

M. Desmarests, qui surveille la fabrication des petits assignats, est mandé à la barre pour rendre compte des causes du retard de cette fabrication.

M. Guadet a fait ensuite adopter un décret relatifs aux officiers ennemis qui passe-

ront sous nos drapeaux, il a été adopté sans discussion.

Art. 1^{er}. Les officiers, bas-officiers et soldats étrangers qui, en arrivant sur la terre de la liberté, se présenteront aux autorités constituées, aux magistrats, ou à un citoyen français, seront accueillis avec amitié, et recevront une cocarde nationale en signe de fraternité.

II. Les sous-officiers et soldats qui voudront embrasser la cause de la liberté, obtiendront une pension viagère de 100 liv. qui leur sera annuellement payée, de trois en trois mois, par le receveur du district où ils résideront. (*Demain la suite.*)

Paris 3 Août.

Paris est toujours dans un état d'anxiété. Des crimes et des craintes, voilà les deux mots avec lesquels on classera presque tous les habitans de cette ville. — Le roi a fait paroître une proclamation sur les derniers événemens qui ont affligé la capitale. Il a écrit au commissaire près le tribunal criminel, de faire poursuivre tous les délits, selon toute la rigueur des lois. Mais ces moyens seront infructueux, parce qu'ils peuvent tout au plus réprimer l'insurrection dans ses ramifications, tandis qu'il faudroit la détruire dans sa source. Cette source est aux jacobins. C'est de ce foyer fécond de crimes et d'anarchie que découlent tous les maux qui désolent l'empire. Les clubs affiliés et les jacobins qui occupent des places, sont les canaux qui les transmettent.

Croira-t-on, par exemple, que la municipalité a mandé à sa barre M. Mandat, commandant-général, parce qu'il a mis sur pied la force publique, le jour que les Marseillais ont assassiné les gardes nationaux? La municipalité se propose en outre de le dénoncer à l'assemblée. — M. Manuel trouva fort mauvais qu'on porte des cocardes de rubans, et il est bien résolu d'arracher toutes les cocardes différentes de la sienne. Quelle tolérance! le bruit court que M. Lafayette a remporté un avantage considérable sur les Autrichiens. Il ne s'agit de rien moins que d'une affaire générale, où les derniers ont perdu de 6 à 8 mille hommes. Ce bruit ne mérite pas de confiance.